

## Subventions pour congrès

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur :** Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission, d'attribuer, au titre de l'année 2004, les subventions suivantes :

- 300 € à l'Association Transhépathe Besançon - Bourgogne - Franche-Comté pour l'organisation de l'assemblée générale nationale de l'association fédérative qui a eu lieu le 13 mars dernier dans les locaux de l'Hôpital Jean Minjoz. La matinée a été réservée aux débats statutaires et l'après-midi à un colloque public qui a réuni jusqu'à 150 personnes environ, pour la plupart des transplantés.

- 1 500 € au Carrefour National de l'Éducation Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO) pour l'organisation des 24<sup>èmes</sup> assises nationales qui se sont déroulées à Micropolis du 17 au 19 mars dernier. L'Action Éducative en Milieu Ouvert, dite AEMO, intervient dans le cadre de la protection de l'enfance dans son milieu familial. 300 à 450 personnes ont assisté à cette manifestation.

- 500 € à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes Santé et Sociaux pour l'organisation de l'assemblée générale nationale les 17 et 18 mai prochain à l'Hôtel Mercure. 150 représentants du syndicat assisteront aux travaux.

- 2 000 € au Groupement National des Instituts Régionaux de Travail Social pour l'organisation d'un colloque dont le thème «qu'est-ce qu'apprendre par alternance ?» est au cœur de la spécificité des formations aux professions sociales. Ce colloque se déroulera du 17 au 18 mai prochain, au Kursaal.

- 3 000 € à l'Union Nationale des Économistes de la Construction et des Coordinateurs pour l'organisation de son 32<sup>ème</sup> congrès national, du 2 au 4 juin, à Micropolis. En même temps que le congrès de ce syndicat professionnel en maîtrise d'oeuvres et d'ouvrages, a lieu le Salon de la prescription qui regroupera 260 stands industriels et 2 500 à 3 000 visiteurs spécialisés.

- 7 622 € (2<sup>ème</sup> moitié de la subvention globale dont la première partie a été versée en 2003) à la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs, pour l'organisation de son 10<sup>ème</sup> congrès national sur le thème «de la vie à la mort... soins palliatifs et demande d'euthanasie». 1 500 à 2 000 personnes, spécialistes de ces domaines, assisteront aux travaux qui se tiendront à Micropolis du 10 au 12 juin prochain.

- 500 € à la Société Franc-Comtoise d'Homéopathie pour l'organisation du congrès de printemps de la Fédération Française des Sociétés Médicales Homéopathiques de France, du 11 au 13 juin prochain, à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le nombre de participants attendus se situe entre 120 et 160, issus de France, Belgique et Italie.

- 1 000 € à l'association pour la promotion du service de chirurgie orthopédique traumatologique plastique et de réadaptation fonctionnelle pour l'organisation du congrès de la Société d'Orthopédie de l'Est de la France (SOTEST), les 15 et 16 juin à Micropolis. Le thème de ce congrès est la main et le membre supérieur au travail et les travaux porteront sur les problèmes traumatiques professionnels. Ce congrès va réunir près de 200 médecins.

- 3 000 € à l'association française de pédiatrie ambulatoire pour l'organisation du 12<sup>ème</sup> congrès national à Micropolis, du 18 au 20 juin. Environ 500 médecins pédiatres suivront les travaux sur les thèmes de l'obésité infantile, les allergies alimentaires, la dermatologie pédiatrique, etc.

**Colloques universitaires :**

- 300 € à l'UFR Lettres - Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité (CR 3100 - ISTA) pour l'organisation d'un colloque intitulé «Metageitnia», colloque à l'intention principalement des doctorants en sciences de l'Antiquité. Cette manifestation est assurée chaque année par l'une des universités participantes (Allemagne, Suisse, Est de la France). Il a eu lieu les 16 et 17 janvier dernier et une centaine de personnes y ont participé.

- 500 € à l'UFR Lettres - LASELDI (Laboratoire de Sémio-Linguistique, Didactique et Informatique CR 2200), pour l'organisation d'un colloque pluridisciplinaire et international sur le thème «sciences et écritures» qui se tiendra à l'UFR Lettres, les 13 et 14 mai prochain. Ce colloque réunira environ 80 chercheurs francophones.

- 300 € à l'UFR Lettres - LASELDI (CR 909) pour l'organisation du 9ème colloque international sur l'appropriation des langues étrangères qui aura lieu les 14 et 15 octobre prochain, dans les locaux de la Faculté des Lettres. Ce colloque réunira les membres du réseau doctoral européen (universités de Besançon, Brême et Durham (GB)) et les doctorants bisontins représentent environ une centaine de personnes.

- 1 000 € à l'UFR Lettres - Centre Tesnière (CR 2100) pour l'organisation des journées linguistiques «traduction automatique, langues contrôlées et langues de spécialités», du 5 au 7 mai prochain, à la Faculté des Lettres. 120 participants sont attendus dont 60 % d'internationaux. Ils travailleront sur les théories, les modèles et les outils pour la traduction automatique.

- 1 000 € à l'UFR Sciences - Labo d'informatique (CR 2300) pour l'organisation de la sixième conférence AFADL (Approches Formelles pour l'Aide au Développement du Logiciel) qui aura lieu du 16 au 18 juin à la Faculté des Sciences. La conférence a vocation à rassembler les acteurs académiques et industriels intéressés par l'application de techniques formelles aux différents stades de développement du logiciel. 60 à 80 spécialistes collaboreront aux travaux.

- 1 000 € à l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté pour l'organisation d'une manifestation scientifique sur le thème des problèmes liés à la biomécanique osseuse sous les aspects cliniques industriels et de recherche. Cette manifestation aura lieu le 9 octobre dans les locaux de l'université et regroupera des cliniciens, des chercheurs et des industriels au nombre de 80 environ.

- 600 € à l'UFR Sciences Juridiques, Economiques, Politiques et de Gestion (CR 1000) pour l'organisation des 10èmes journées d'histoire de la comptabilité et du Management. Ce colloque se tiendra dans les locaux de la Faculté des Lettres, les 25 et 26 mars, et réunira environ 80 Français et 30 représentants de l'Union Européenne.

- 1 000 € à l'UFR Sciences - département de Mathématiques pour l'organisation du colloque «Iwasawa 2004», du 5 au 9 juillet à la Faculté des Sciences. Le colloque de Besançon sera probablement la conférence la plus importante consacrée à cette spécialité depuis au moins 10 ans. Les meilleurs experts mondiaux ont confirmé leur participation ; en tout, une centaine de personnes assisteront aux travaux.

- 4 000 € au Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) pour l'organisation du 129<sup>ème</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, du 19 au 24 avril, à la Faculté des Lettres et au Kursaal. Ce congrès doit accueillir sur une semaine environ 700 congressistes qui assisteront à des colloques et réunions scientifiques sur le thème du «Temps».

- 1 000 € à l'UFR Sciences médicales pour l'organisation, conjointement avec l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, de la première université d'été francophone en santé publique qui aura lieu du 5 au 9 juillet prochain, à la Faculté de Médecine. Cette université d'été a pour but de fédérer les savoir-faire autour du concept de promotion de la santé. 270 participants et intervenants sont attendus à cette occasion.

- 800 € à l'UFR Sciences - Laboratoire de Biologie et d'Ecophysiologie (CR 3201) pour l'organisation du 5 au 7 juillet, du 47<sup>ème</sup> congrès de l'Association Francophone de Limnologie qui s'intitule «fonctionnement des hydrosystèmes et impact des activités anthropiques» et dont les thèmes abordés sont biologie, écologie, chimie et modélisation du fonctionnement des milieux aquatiques actuels et anciens. 150 chercheurs français et 40 étrangers seront réunis à la Faculté des Sciences.

Le Conseil Municipal est invité à accorder ces subventions. En cas d'accord :

- la somme de 11 500 € sera imputée au chapitre 65.95.65738.89052.200

- la somme de 19 422 € sera imputée au chapitre 65.95.6574.89052.200 abondée par un virement de 1 122 € de la ligne précédente.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. le Maire, M. MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 7 avril 2004*